



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 mai 2026

DELIBERATION N° 2026-70
ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE CROSNE A L'ASSOCIATION
DRAPO

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 091-219101912-20260529-2026_70-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19 mai 2026
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 28
Procurations : 1
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maïres-Adjoints**

Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Chanel BIKOUMOU donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie DEHERRE

Rapporteur : Luis-Philippe DA COSTA

L'association Défense Riverains Aéroport Paris Orly (DRAPO) regroupe des collectivités territoriales, associations et riverains concernés par les nuisances générées par l'activité de l'Aéroport de Paris-Orly.

Cette association a notamment pour objet la défense des intérêts des populations exposées aux nuisances aériennes, la réduction des nuisances sonores et environnementales, ainsi que la participation aux concertations et instances de dialogue avec les autorités aéroportuaires et les services de l'État.

La Ville de Crosne est directement impactée par le trafic aérien de l'Aéroport de Paris-Orly, notamment du fait des trajectoires de décollage des aéronefs, lesquelles engendrent des nuisances sonores et des conséquences sur la qualité de vie et le bien-être des habitants.

L'adhésion à cette association permettrait à la commune :

- de participer à une démarche collective de défense des territoires riverains ;
- d'être représentée dans les échanges avec les institutions compétentes ;
- d'accéder à des informations techniques et réglementaires relatives aux évolutions du trafic aérien ;
- de renforcer la prise en compte des intérêts des habitants de Crosne dans les débats relatifs à l'activité aéroportuaire.

Le montant annuel de la cotisation est fixé à 483.60€ pour l'année 2026 et sera inscrit au budget par une décision modificative.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique du 19 mai 2026,

VU les statuts de l'association Défense Riverains Aéroport Paris-Orly,

CONSIDERANT les nuisances sonores, environnementales et sanitaires liés à l'activité de l'aéroport d'Aéroport de Paris-Orly susceptibles d'impacter les habitants de la commune ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de participer aux actions collectives visant à défendre les intérêts des riverains et à promouvoir l'amélioration de la qualité de vie des habitants ;

CONSIDERANT les missions portées par l'association Défense Riverains Aéroport Paris Orly (DRAPO), notamment en matière de représentation des collectivités et des riverains auprès des autorités compétentes ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROPOSE d'approuver l'adhésion de la commune de Crosne à l'association Défense Riverains Aéroport Paris Orly (DRAPO) pour une cotisation de 483.60€ T.T.C. et de désigner Monsieur Michaël DAMIATI représentant de la Commune de Crosne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

ADOPTÉE, à L'UNANIMITÉ

PAR 29 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 26 mai 2026

Signature
du Secrétaire de Séance



Pour extrait conforme.
Le Maire de Crosne
Michaël DAMIATI

